**Fonds d’innovation numérique en santé**

**Liste de vérification de la lettre d’intention**

### **IMPORTANT**

**La date limite pour déposer la lettre d’intention est passée** du 15 août au 15 septembre 2025, à 23 h 59 HE.

**La date limite pour déposer la candidature détaillée a été devancée au 15 novembre 2025 à 23 h 59, HE**, de manière à disposer d’assez de temps pour faire la sélection des projets avant les vacances des Fêtes.

**Attentes :** Les lettres d’intention doivent être rédigées par une équipe de projet qui répond aux exigences minimales de l’[appel à candidatures](https://www.dhdp.ca/fr/opportunites-de-financement/fonds-d%27innovation-en-sant%C3%A9-num%C3%A9rique) : 2 petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes et l’accès aux données (réelles ou synthétiques) voulu pour pouvoir mener à bien le projet proposé. Il s’agit notamment de planifier l’alignement général de la portée du projet, du budget, des procédures d’accès aux données, de la propriété intellectuelle et de la commercialisation.

## **LISTE DE VÉRIFICATION**

Préparez le dépôt de votre lettre d’intention avant le 15 septembre 2025 :

* Désignez une personne qui soumettra les documents énumérés ci‑dessous, au nom de l’équipe, par l’intermédiaire du système TerryFoxTrack.
* Remplissez entièrement la lettre d’intention. Cliquez [ici](https://www.dhdp.ca/docs/default-source/digital-health-innovation-fund/loi-template-v2---july-7-2025-%281%29_fr.docx) pour accéder à un modèle de lettre d’intention.
	+ Entrez le profil des entreprises, une description du protocole pilote, un plan de propriété intellectuelle et de commercialisation.
* Prévisions budgétaires – cliquez [ici](https://www.dhdp.ca/docs/default-source/digital-health-innovation-fund/dhdp-loi-budget-%28for-fr%29_fr.xlsx) pour accéder à un modèle de prévisions budgétaires.
	+ Établissez un budget détaillé accompagné d’un texte explicatif, conformément au [tableau des coûts admissibles](https://www.dhdp.ca/docs/default-source/digital-health-innovation-fund/ised-eligible-costs-table_march_2025.pdf?sfvrsn=276da4ec_4) afin de démontrer la capacité financière globale de mener à bien un projet de 1 à 7 millions de dollars canadiens (p. ex., cumul de aides financières).
* Joignez le CV de chacun des collaborateurs du secteur universitaire ou de la santé (le cas échéant).
	+ Le CV, ou l’ensemble du document PDF, ne doit pas excéder 2 pages.
	+ Vous pouvez fournir uniquement le CV du représentant principal d’un groupe de recherche, ou celui de plusieurs collaborateurs.
	+ Les partenaires de l’industrie ne sont pas tenus de soumettre un CV, puisque les informations relatives au profil de l’entreprise doivent être fournies dans la lettre d’intention.
* Accord d’adhésion au réseau DHDP dûment signé.
	+ Nécessite la signature d’un signataire autorisé de chaque partie collaboratrice. Une équipe comptant deux PME, par exemple, doit fournir deux accords dûment signés, un pour chaque PME.
	+ Les répondants à l’enquête de manifestation d’intérêt seront informés par un courriel qui contiendra un lien pour accéder à l’accord d’adhésion au réseau DHDP.
* Tenez-vous prêt à répondre à des questions pointues concernant les données (par exemple, la façon de définir un point de données, la taille d’un ensemble de données) et le cas d’usage lors du dépôt numérique.

### **COMMENT DÉPOSER LA LETTRE D’INTENTION**

La lettre d’intention doit être soumise par l’intermédiaire du système TerryFoxTrack, un système numérique de gestion des candidatures conçu pour normaliser le processus de candidature. Tous les répondants à la déclaration d’intérêt (DI) seront informés de l’ouverture du système aux candidatures à partir du 15 août 2025. Nous vous invitons à télécharger les divers éléments de la lettre d’intention assez tôt (entre le 15 août et le 1er septembre) pour recevoir un retour d’information avant la date limite de dépôt de la lettre d’intention définitive. La personne désignée pour représenter l’équipe devra déposer la lettre d’intention au nom de l’équipe.

**Quels sont les points forts d’une bonne soumission? Voir l’**[**appel à candidatures**](https://www.dhdp.ca/fr/opportunites-de-financement/fonds-d%27innovation-en-sant%C3%A9-num%C3%A9rique) **pour plus de renseignements au sujet de ce qui suit :**

* les exigences à respecter (page 3-4);
* le contexte du DHDP et la raison d’être du FINS en ce qui concerne l’alignement de la portée du projet avec les objectifs du réseau DHDP, l’objet du financement et l’approche technique;
* les critères de sélection (page 7-8), pour décrire judicieusement la contribution et l’impact du projet;
* les possibilités de financement (page 5) : lire la partie sur le cumul des aides financières pour faciliter la planification financière.

Vous avez des questions? Envoyez-nous un courriel à l’adresse dhdp@tfri.ca.